



PROCES VERBAL

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt et le 3 février à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 27 janvier s'est réuni à l'espace Vins et Campanes à Magalas au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués titulaires :

Mesdames CAUVY Anne-Marie, CLAVEL Josiane, CROS Monique, GARCIA-CORDIER Marie, GIL Martine, REBOUL Catherine, ROCHETEAU Françoise.

Messieurs ANGLADE François, BARO Gérard, BENEZECH Claude, BOUTES Francis, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DURO Alain, ETIENNE Norbert, FARENC Michel, FORTE Francis, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, HAGER Sylvain, HUC Jacques, JARLET Alain, LIBRETTI Jacques, OLLIER Jean-Louis, ROUCAYROL Guy, ROUGEOT Pierre-Jean, SALLES Michel, SICILIANO Alain, SOUQUE Robert, TRILLES Michel, VILLANEUVA Emmanuel.

Suppléant : M. GRAS Hubert

Absents :

Mesdames BARAILLE ROBERT Cécile, COUDERC Lydie, GARCIA Sylvie, JALBY Geneviève, RODRIGUEZ Manuelle, VERLET Lyria.

Messieurs BEDOS Dominique, FABRE Jérôme, GARRABOS Philippe, MADALLE Jean-Louis, MARCHI Jean-Claude, ROQUE Thierry, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, TAUPIN François.

M. TAUPIN François donne procuration à Mme CAUVY Anne-Marie
Mme. RODRIGUEZ Manuelle donne procuration à M. DURO Alain
M. MARCHI Jean-Claude donne procuration à M. BARO Gérard
M. BEDOS Dominique donne procuration à M. BOUTES Francis
Mme. JALBY Geneviève donne procuration à M. ANGLADE François

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Anne-Marie CAUVY est élue Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Adoption Procès-verbal du Conseil du 19 décembre 2019
- 001-2020 Compte rendu des décisions du bureau Francis BOUTES
- 002-2020 Renouvellement convention avec le CDG34- Médecine Préventive Claude BENEZECH

- 003-2020 Lancement Consultation Maitrise d'œuvre – Tranche 2 Espace Castral Roquessels et fonds de concours Gérard BARO
- 004-2020 Fonds de concours Château de Puimisson Michel TRILLES
- 005-2020 Fonds de concours Porte St Génies de Fontedit Francis BOUTES
- 006-2020 Fonds de concours avec la commune de Cabrerolles -Moulins de Lenthéric Francis BOUTES
- 007-2020 Choix des entreprises et Lancement des travaux de dévoiement d'une conduite d'eau potable à Pailhès et aménagement d'un parking Gérard BARO
- 008-2020 Choix des entreprises et Lancement des travaux de réaménagement et extension des bureaux du siège de la communauté Gérard BARO
- 009-2020 Choix des entreprises et Lancement des travaux d'extension de la ZAE AUDACIEUSE NORD Gérard BARO
- 010-2020 Attribution de marché assistance à maîtrise d'ouvrage PLU Murviel Gérard LIBRETTI
- 011-2020 Attribution du marché de réalisation des schémas directeur AEP – EU – Pluvial Gérard BARO
- 012-2020 -Avenant n°1 au marché de travaux de la STEP de Puimisson - Lot n° 1 -Réseaux Norbert ETIENNE
- 013-2020 -Avenant n°1 au marché de travaux de la STEP de Puimisson - Lot n° 2 -STEP Norbert ETIENNE
- 014-2020 Validation du règlement intérieur du Conseil de développement et du protocole de coopération entre la CCAM et le Conseil Michel TRILLES
- 015-2020 MO communale Boulangerie de Thézan Alain DURO
- 016-2020 Approbation du rapport de la CLECT 2020 et attributions de compensation Dominique BEDOS
- 017-2020 Motion de soutien à la filière vin et eaux de vie de vin Daniel GALTIER
- 018-2020 Consultation Accord Cadre Fournitures et Matériels service Eau et Assainissement Norbert ETIENNE
- 019-2020 DP de déplacement de l'entrée principale du hangar technique de Pouzolles Jacques LIBRETTI
- 020-2020 Convention de mandat avec les communes de Margon Pouzolles et Roujan Francis BOUTES
- 021-2020 Contrat de prestation de service avec Suez-Assistance au service de l'Eau Potable année 2020 Norbert ETIENNE
- 022-2020 Convention d'adhésion à la mission de remplacement du centre de gestion de la FPT de l'Hérault-Claude BENEZECH

Questions diverses

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité l'ajout du rapport sur table :

023-2020 Convention pour autorisation de passage en terrain privée de canalisations - STEP DE PUIMISSON

Le procès-verbal du dernier conseil communautaire en date du 19 décembre 2019 est validé à l'unanimité.

001-2020 Compte rendu des décisions du bureau- Rapporteur Francis BOUTES

123-2019 Choix du traiteur-Forum des métiers

COMPTE TENU de l'organisation annuelle du Forum des métiers qui se déroulera à Magalas –Salle des sports Coste Rouge le vendredi 31 Janvier 2020.

CONSIDERANT la proposition pour l'organisation du buffet dinatoire établie par M.Lopez Thierry, traiteur domicilié à Magalas pour un montant de 10€ par personne sur la base d'environ 100 personnes incluant la livraison et la présentation sur plateaux, couverts inclus

Le bureau communautaire DECIDE

La proposition établie par Thierry Lopez traiteur domicilié Lot les Terrasses de l'aurore -9 rue de la Pinède à Magalas est retenue pour l'organisation du buffet dinatoire sur la base d'environ 100 personnes au tarif de 10€ par personne (TVA non applicable)

124-2019 : Consultation Diagnostic Amiante – Extension siège administratif - ZAE Audacieuse

Considérant la consultation pour réaliser le diagnostic amiante nécessaire pour les travaux d'extension des bureaux de la communauté de communes, la proposition établie par APAVE correspond aux attentes pour un diagnostic amiante avant travaux.

Considérant que la deuxième entreprise, DIAGAMIANTE, qui est venue sur site, qui a réceptionné les pièces descriptives du DCE, n'a toujours pas établi d'offre de prix

Vu le devis établi par APAVE Béziers sise 5 Avenue de l'Occitanie 34760 BOUJAN SUR LIBRON en date du 13 décembre 2019 pour un montant de 900.00€ HT hors prélèvements et visite supplémentaire,

LE BUREAU DECIDE de retenir la proposition établie par APAVE Béziers sise 5 Avenue de l'Occitanie 34760 BOUJAN SUR en date du 13 décembre 2019 pour un montant de 900.00€ HT hors prélèvements et visite supplémentaire,

125- 2019 Agencement intérieur du véhicule d'astreinte - Service eau et assainissement

COMPTE TENU de la nécessité d'agencer l'intérieur du véhicule d'astreinte du service eau et assainissement pour le stockage du matériel

Vu la consultation lancée auprès des entreprises Garage Muracciole (FRONTIGNAN) et Auto repar services (SETE)

Vu la proposition la moins disante de l'entreprise Garage Muracciole, domiciliée 10 route de Montpellier à FRONTIGNAN (34110) pour un montant de 2 560.50 € HT

Le bureau communautaire DECIDE, de retenir la proposition établie par l'entreprise Garage Muracciole, domiciliée 10 route de Montpellier à FRONTIGNAN (34110) pour l'agencement intérieur du véhicule d'astreinte du service eau et assainissement pour le stockage du matériel pour un montant de 2 560.50 € HT

126- 2019 Equipement de signalisation des véhicules du Service eau et assainissement

COMPTE TENU de la nécessité d'équiper l'ensemble des véhicules du service eau et assainissement d'un triangle de signalisation ainsi que d'un gyrophare pour la sécurisation des interventions sur le domaine public

Vu la proposition établie par la société LR TRACTEUR, domiciliée 9 avenue du Pont Second à Roujan (34320) pour un montant de 2 385.00 € HT

Le bureau communautaire DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise LR TRACTEUR, domiciliée 9 avenue du Pont Second à Roujan (34320) pour l'équipement de l'ensemble des véhicules du service eau et assainissement d'un triangle de signalisation ainsi que d'un gyrophare pour la sécurisation des interventions sur le domaine public pour un montant de 2 385.00 € HT

127-2019 Travaux de reprise d'un réseau d'assainissement en fibrociment Rue Louis Barthou à Pouzolles

COMPTE TENU de la nécessité de reprise d'un réseau d'assainissement en fibrociment en encorbellement par une conduite munie d'une protection aux UV en inox pour réparation du défaut d'étanchéité rue Louis Barthou à Pouzolles

Vu la proposition établie par la société Béné Inox, domiciliée 11 chemin de la Pierre Blanche à SAINT-PRIEST (69800) pour un montant de 1 206.33 € HT

Le bureau communautaire DECIDE de retenir la proposition de l'entreprise Béné Inox, 11 chemin de la Pierre Blanche à SAINT-PRIEST (69800) pour la reprise du réseau d'assainissement en fibrociment en encorbellement par une conduite munie d'une protection aux UV en inox pour réparation du défaut d'étanchéité rue Louis Barthou à Pouzolles pour un montant de 1 206.33 € HT

128- 2019 Acquisition de 2 tablettes SAMSUNG GALAXY TAB pour la relève des compteurs d'eau - service eau et assainissement

VU la nécessité de renouveler le matériel de relève devenu obsolète, il est essentiel d'acquérir 2 tablettes qui permettront grâce au logiciel NOGEMA une synchronisation en temps réel des relèves avec le logiciel de facturation. Le service administratif pourra également transmettre à distance de nouvelles tournées aux releveurs.

Vu la consultation lancée auprès des sociétés GUARD INFORMATIQUE et La SARL POINTS COM

Vu la proposition de la Société GUARD INFORMATIQUE domiciliée, 11 rue Georges Durand à Murviel lès Béziers (34490) pour un montant de 500.00 € HT

Le bureau communautaire DECIDE de retenir la proposition de Société GUARD INFORMATIQUE domiciliée 11 rue Georges Durand à Murviel lès Béziers (34490) pour l'acquisition de 2 tablettes SAMSUNG GALAXY TAB A pour un montant de 500.00 € HT

129-2019 Travaux supplémentaires de réfection de branchements d'eau potable et d'eaux usées Avenue de la Gare - NEFFIES

Considérant la nécessité d'effectuer des branchements supplémentaires d'eau potable et d'eaux usées sur l'avenue de la Gare sur la commune de NEFFIES

Suite au devis établi par la société SARL FRANCES en charge des travaux domiciliée avenue de Saint Pons – Lieu-dit Baraille à SAINT CHINIAN (34360) pour un montant de prestations de 5 925.20 € HT

Le bureau communautaire DECIDE de retenir le devis de la société SARL FRANCES domiciliée avenue de Saint Pons – Lieu-dit Baraille à SAINT CHINIAN (34360) pour un montant de prestations de 5 925.20 € HT

130-2019 Formation Sauveteur Secouriste du Travail adaptée à la Petite Enfance

VU le code du travail et notamment l'article L.4121-2 en matière de principes généraux de prévention au travail,

VU les propositions de l'association Secouristes français Croix Blanche à Béziers et de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Hérault,

Le bureau communautaire DECIDE de retenir la proposition de formation SST adaptée à la Petite Enfance proposée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Hérault, 10 Avenue Irène et Frédéric Joliot Curie 34420 Villeneuve les Béziers pour un montant de 900€ la session de 14h pour 10 agents maximum et répartie sur deux mercredis consécutifs à la Crèche de Puimisson prévue pour l'année 2020,

131-2019 Maîtrise d'œuvre travaux Moulins de Lenthéric

VU l'étude diagnostic de restauration et mise en valeur des Moulins de Lenthéric rendue en décembre 2018

VU la consultation lancée le 02 décembre 2019 pour la maîtrise d'œuvre de la première phase travaux ,qui concerne la restauration des Moulins et ouvrages associés pour une enveloppe de travaux de 172 900€HT

VU la proposition la moins disante établie par Monsieur Michel DUPIN, architecte DPLG domicilié 79 rue des remparts à Assas -34 820 pour un taux de de rémunération de 10.30 % soit un forfait de rémunération de 17 800€HT

Le bureau communautaire DECIDE de retenir la proposition de Monsieur Michel DUPIN, architecte DPLG domicilié 79 rue des remparts à Assas -34 820 pour un taux de de rémunération de 10.30 % soit un forfait de rémunération de 17 800€HT

132-2019: Remplacement de la pompe de relevage de la STEP de Murviel Les Béziers

Considérant la nécessité de remplacer la pompe de relevage de la STEP de Murviel les Béziers qui ne fonctionne plus

Vu la proposition établie par l'entreprise Electro Mécanique Occitan domiciliée Impasse Sébastien de Riols de Fonclare à Béziers (344500) pour un montant de 2 679.60 € HT

Le bureau communautaire DECIDE de retenir l'entreprise Electro Mécanique Occitan domiciliée Impasse Sébastien de Riols de Fonclare à Béziers (344500) pour le remplacement de la pompe de relevage de la station d'épuration de Murviel les Béziers pour un montant de 2 679.60 € HT

M.Roucaïrol précise que la décision 127-2019 n'a pas été modifiée concernant l'adresse qui n'existe pas à Pouzolles

002/2020 : Renouvellement convention avec le Pôle de médecine préventive du CDG34

Monsieur le Président donne lecture au Conseil communautaire de la nouvelle convention à signer avec le centre de Gestion de la FPT de l'Hérault qui définit les modalités d'intervention du pôle médecine préventive du CDG34 auprès de la communauté.

Le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver toutes les modalités de la convention et de l'autoriser à la signer

LE CONSEIL :

Ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

APPROUVE toutes les clauses de la convention qui définit les modalités d'intervention du pôle médecine préventive du CDG34 auprès de la communauté.

AUTORISE le Président à signer les 2 exemplaires de la convention avec le CDG 34

003-2020 Lancement Consultation Maitrise d'œuvre -Aménagement de l'espace Castral de Roquessels -Tranche 2.

Rapporteur Gérard BARO

Monsieur le Président rappelle la délibération 020-2019 du 28 janvier 2019 l'autorisant à effectuer les demandes de subventions concernant la tranche 2 des travaux d'aménagement. Les subventions ayant été notifiées il convient de lancer la consultation pour le maître d'œuvre

Cette seconde phase porte sur plusieurs points :

- aménagement de l'accès et mise en valeur des abords par éclairage, désherbage, balisage
- pose d'une main courante pour l'accès
- signalétique d'information et d'orientation
- mobilier

Le montant estimatif de la seconde tranche s'élève à 57 680 €HT

Le Président demande au Conseil de l'autoriser à lancer la consultation pour le maître d'œuvre concernant la tranche 2 des travaux d'aménagement de l'espace castral.

LE CONSEIL

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

AUTORISE le président à lancer la consultation pour le maître d'œuvre concernant la tranche 2 des travaux d'aménagement de l'espace castral.

PRECISE qu'un fond de concours de 50% du reste à charge sera titré à la commune de Roquessels pour cette tranche 2.

004/2020 : Fonds de concours Château de Puimisson

Rapporteur Michel TRILLES

La commune de Puimisson est propriétaire du château situé au cœur de la circulade. Ce château est devenu la mairie dans les années 60. Il a été inscrit grâce à ces papiers peints du XVIIIème siècle, et son escalier. Les papiers-peints proviennent de la manufacture parisienne *Réveillon*, ce qui en fait une pièce assez exceptionnelle.

Des travaux de rénovations ont été entrepris dans l'aile Sud et Ouest dans les années 2000, puis arrêtés faute de financement et d'investissement politique.

Le bâtiment s'est alors dégradé, en particulier son aile Nord. Des fissures sont apparues, la génoise s'est fendue à certains endroits laissant entrer de l'eau dans le bâti, accentuant un peu plus la dégradation.

En avril 2016, après une visite de la DRAC, le Préfet de l'Hérault a mis en demeure le Maire de réaliser des travaux, estimant le bâtiment dangereux. Il s'agissait en particulier de désordres observés dans l'aile nord.

La commune a alors entrepris des travaux à partir de novembre 2018 après l'obtention des autorisations nécessaires (permis de dépose, permis de travaux) :

Dépose des papiers-peints

Il a d'abord fallu enlever les papiers peints, en mauvais état. M. Ouley, restaurateur du patrimoine a été mandaté. Leur dépose a été possible car la commune s'est engagée à les faire restaurer et reprendre leur place dans le château.

A ce jour, seule la dépose a été effectuée, et aucune intervention de restauration n'a été entreprise.

Travaux

En septembre 2019 l'entreprise 2R process, selon les recommandations de Mme Claude Pribetich, architecte du patrimoine, et M. Laurent Aigouin, ingénieur béton, a réalisé un plancher ancré. Ce plancher a permis de maintenir murs, linteaux de portes et fenêtres. L'aile nord du bâtiment est sécurisée. Les fissures ont été reprises, ce qui maintiendra les pièces hors d'eau et hors d'air.

Aujourd'hui la phase 1 des travaux est terminée et a eu un coût total de 86 456.28 €, financés à 51%.

Plan de financement :

dépenses	TTC	HT	recettes	
constat d'état	1 176,00 €	980,00 €	2 976,00 €	DRAC Dépose
dépose PAPIER PEINT	7 752,00 €	6 460,00 €	21 138,00 €	ETAT FSIL
Permis papier	1 800,00 €	1 500,00 €	4 540,00 €	DRAC conservation
permis château	6 000,00 €	5 000,00 €	13 800,00 €	Département
maîtrise d'œuvre	4 187,40 €	3 489,50 €	2 344,00 €	Région
travaux	65 540,88 €	54 617,40 €	41 658.28 €	Commune - autofinancement
TOTAL	86 456,28 €	72 046,90 €	72 046.90 €	

VU l'avis favorable de la Commission 4 Economie – Patrimoine en date du 10 octobre 2019

Le Château de Puimisson faisant partie dans les statuts de la Communauté de Communes du patrimoine d'intérêt communautaire, il est proposé au Conseil de participer par fond de concours à ces travaux.

Le montant s'élèvera à 50% du reste à charge soit 20 829,40 €.

Le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver la participation par fond de concours aux travaux du Château de Puimisson

LE CONSEIL :

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la participation par fond de concours sur les travaux du Château de Puimisson

VALIDE cette participation pour un montant de 20 829,40 €
AUTORISE le Président à signer tout document découlant de cette décision.

005/2020 : Fonds de concours Porte du Puits St Génies de Fontedit-

Rapporteur Francis BOUTES

Unique vestige des trois portes fortifiées de l'enceinte villageoise, la Porte du Puits est un élément majeur de l'histoire médiévale de la commune de Saint Génies de Fontedit.

Avec les vestiges du *castrum*, de la Fontaine gothique (soubassement de la tour des consuls), des bancs des consuls, de l'église paroissiale, de la tour romane et du château seigneurial, sa mise en valeur favorisera la lecture d'une architecture médiévale prégnante sur la commune. A ce titre, elle est déjà intégrée dans le Circuit Historique (plaques en lave émaillée) pour sa mise en tourisme.

Dans cette valorisation, la thématisation de l'offre patrimoniale permet de constituer un maillage de sites pilotes et de sites d'accompagnement qui irrigueront le territoire de flux touristiques. Ces sites à potentiel identitaire doivent permettre au visiteur de pénétrer au coeur d'un pays vivant, d'en comprendre le mode de fonctionnement et d'en lire l'histoire

Ce projet prévoit :

- Restauration du bâti
- Clôture – menuiserie

Aujourd'hui les travaux sont en cours pour un coût total de 48 016,08 € HT

Plan de financement :

dépenses	HT	recettes	
Restauration du bâti	28 834,00 €	13 000 €	CD34
Clôture et Menuiserie	10 600 €	15 000 €	Leader
Signalétique	3 850 €	20 016,08 €	Autofinancement
Frais d'honoraires	4 732,08 €		
maîtrise d'œuvre	3 489,50 €		
TOTAL	48 016,08 €	48 016,08 €	

VU l'avis favorable de la Commission 4 Economie – Patrimoine en date du 10 octobre 2019

La porte du Puits de Saint Génies de Fontedit faisant partie dans les statuts de la Communauté de Communes du patrimoine d'intérêt communautaire, il est proposé au Conseil de participer par fond de concours à ces travaux.

Le montant s'élèvera à 50% du reste à charge soit 20 829,40 €.

Le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver la participation par fond de concours aux travaux de la Porte du Puits de Saint Génies de Fontedit

LE CONSEIL :

Oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation par fond de concours sur les travaux de la Porte du Puits de Saint Génies de Fontedit

VALIDE cette participation pour un montant de 10 008.04 €

AUTORISE le Président à signer tout document découlant de cette décision.

006/2020 : Fonds de concours avec la commune de Cabrerolles Moulins de Lenthéric - Rapporteur Francis BOUTES

La commune de Cabrerolles est propriétaire du site des Moulins de Lenthéric pour lesquels une étude préalable à la restauration et mise en valeur du site a été réalisée.

L'étude a dégagé des propositions pour les travaux à mener et l'architecte Michel Dupin a été désigné par décision n° 131-2019 du 19 décembre 2019 suite à consultation pour assurer la maîtrise d'œuvre de la tranche 1 des travaux qui s'élèvent à 172 900€

Le site des Moulins de Lenthéric faisant partie dans les statuts de la Communauté de Communes du patrimoine d'intérêt communautaire, il est proposé au Conseil d'établir une convention de fonds de concours avec la commune de Cabrerolles.

Plan de financement :

dépenses	TTC	HT	recettes	
ETUDE	11 793.60	9 828.00	4 914.40	FEADER etude
			2 948.00	CD 34 Etude
			57 400.00	CD34 TvX
Honoraires	21 360.00	17 800	76 560.00	ETAT TvX
				REGION TvX
Travaux TRANCHE 1	207 480.00	172 900		
TOTAL	240 633.60	200 528.00 €	141 827.40 €	

Le montant de la participation de la commune de Cabrerolles s'élèvera à 50% du reste à charge soit 29 350.30 €

Ce montant est basé sur une dépense estimative pourra être ré évalué en fonction des plus values ou moins values intervenant lors du marché de travaux

Le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver le montant du fonds de concours de la commune de Cabrerolles

LE CONSEIL :

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement et le montant du fonds de concours de la commune de Cabrerolles qui s'élève à 29 350.30€

DIT que ce montant est basé sur une dépense estimative pourra être ré évalué en fonction des plus-values ou moins-values intervenant lors du marché de travaux

DEMANDE à la commune de Cabrerolles d'en prendre acte

AUTORISE le Président à signer tout document découlant de cette décision.

007 - 2020 Choix des entreprises et Lancement des travaux de dévoiement d'une conduite d'eau potable à Pailhès et aménagement d'un parking

Rapporteur Gérard BARO

Vu la décision n° 047/2019 en date du 20 mai 2019 désignant le Cabinet CETUR pour la maîtrise d'œuvre des travaux de dévoiement d'une conduite d'eau potable à Pailhès ainsi que la réalisation d'un parking,

Vu la consultation travaux lancée le 06 décembre 2019, l'ouverture des plis en commission marché en date du 13 janvier 2020,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre,

Vu la proposition de la commission des marchés suite à réunion pour attribution en date du 03 février 2020 préalablement à la présente séance qui désigne

l'entreprise AM SUD - domiciliée 80 Impasse Nicolas Joseph Cugnot -ZAC de Mercorent à Béziers-34 500 , Tél 04 67 32 31 62

Courriel : contact@ams-tp.fr - siret n° 79378594000032, pour un montant de travaux s'élevant à : 103 849.25€ HT- 124 619.10€ TTC

Le Président demande au conseil :

- de valider la proposition de la commission des marchés pour le choix de l'entreprise,
- de l'autoriser à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue ainsi que tout document ayant trait à ce marché de travaux

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de son Président

- VALIDE le choix de la commission des marchés, sur proposition de la maîtrise d'œuvre et attribue le marché à AM SUD TRAVAUX PUBLICS- domicilié 80 Impasse Nicolas Joseph Cugnot –VZAC de Mercorent à Béziers-34 500 , Tél 04 67 32 31 62 – Courriel : contact@ams-tp.fr Siret n° 79378594000032, pour un montant de travaux s'élevant à : **103 849.25€ HT- 124 619.10€ TTC**
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché de travaux avec l'attributaire ainsi que tout document ayant trait à ce marché de travaux de dévoiement d'une conduite d'eau potable et réalisation d'un parking à Pailhès
- DIT que les crédits sont inscrits au budget DSP EAU 2020 -OPERATION 405

008-2020 : Choix des entreprises et lancement des travaux de réaménagement et extension du siège de la Communauté de communes Les Avant-Monts-Modification du PC- Rapporteur Gérard BARO

Vu la délibération n°196-2018 en date du 17 décembre 2018 autorisant le lancement du projet, Considérant la délibération n° 061-2019 en date du 15 avril 2019 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à Mme Bel architecte DPLG,

Vu la consultation travaux lancée le 03 décembre 2019, l'ouverture des plis en commission marché en date du 13 janvier 2020,

Vu le PC n° 034147 19H 0018 délivré le 15 octobre 2019 par la commune de Magalas

Considérant qu'il convient de modifier le PC afin de permettre le classement du bâtiment dans le cadre des établissements recevant du public de catégorie 4,

Vu la proposition de la commission des marchés suite à réunion pour attribution en date du 03 février 2020 préalablement à la présente séance pour attribution,

Le Président demande au conseil :

-de valider la proposition de la commission des marchés pour le choix des entreprises :

LOT 1-GROS ŒUVRE : Le Marcory domiciliée 1 avenue de Montpellier à Clermont l'Hérault -34 800 Tél : 04 67 96 79 30- Courriel : bedarieux@marcory.fr –

Siret : 319 607 156 00068

Montant : 220 000.00€HT – 264 000.00€TTC

LOT 2- ETANCHEITE : AC Etanchéité domiciliée 2 Impasse Joseph Taix à Pailhès -34 490 Tél : 06 44 24 45 07- Courriel : sarl-ace@orange.fr -Siret : 800 050 569 00014

Montant : 21 665.61€HT – 25 998.73.€TTC

LOT 3-RAVALEMENT DE FAÇADES : Lot infructueux : relance

LOT 4-MENUISERIES EXTERIEURES : SARL Louvier domiciliée 4 IMPASSE LES Masselettes -ZAE Les Masselettes à Thézan lés Béziers -34 490 -tél : 04 67 36 03 54-

Fax : 04 67 36 38 91

Courriel : sarl.louvier@bbox.fr- Siret : 413 460 437 00028

Montant : 71 571.00€HT – 85 885.20€TTC

LOT 5- MENUISERIES INTERIEURES : SARL Menuiserie Rodriguez domiciliée 9C rue des Aires hautes à Saint Geniès de Fontedit – 34 480 -Tél : 06 16 29 84 58-Courriel :

info@menuiseie-rodriguez.fr- Siret : 843 193 434 00019

Montant : 32 272.00€HT – 38 726.40€TTC

LOT 6-CLOISONS DOUBLAGE-FAUX PLAFONDS- SARL Canela domiciliée 35 rue Mercoran à Béziers -34 500- Tél : 04 67 90 54 47 – Fax : 09 56 36 35 13- Courriel :

simon.canela@free.fr- Siret : 452 121 577 00020

Montant : 57 055.00€HT- 68 466.00€TTC

LOT 7- SERRURERIE : SARL Louvier domiciliée 4 IMPASSE LES Masselettes -ZAE Les Masselettes à Thézan lés Béziers -34 490 -tél : 04 67 36 03 54- Fax : 04 67 36 38 91

Courriel : sarl.louvier@bbox.fr- Siret : 413 460 437 00028

Montant : 14 947.50.00€HT- 17 939.00€TTC

LOT 8- SOL SOUPLE : société BALESTER MAPSOLS domiciliée 140 rue du Merlot à Mauguio – 34 130- Tél : 04 67 29 38 45 -Courriel : contact@balestermapsols.fr

Siret : 442 620 969 00026

Montant : 51 562.68€HT- 61 875.21€TTC

LOT 9-PEINTURE : SARL Raysseguier domiciliée 8 rue des Artisans ZA La Fontaine à Caux- 34 720- Tél : 04 67 09 32 41- Courriel : raysseguier.peinture@orange.fr

Siret : 431 569 839 00035

Montant : 21 193.50€ HT- 25 432.20€TTC

LOT 10- CLOISONS AMOVIBLES : SARL Burospace domicilié 229 rue Beau de Rochas à Béziers -34 500 -Tél : 04 67 76 62 81 -fax : 04 67 76 09 59 -Courriel : info@burospace.com

Siret :343 232 583 00025

LOT 11 : AUDIOVISUEL : en négociation

LOT 12 :ELECTRICITE CFo et Cfa : en négociation

LOT 13 : CVC PEINTURE : SAR Didier Mont domiciliée 8 rue Jules Verne -ZAE Saint Julien à Cazouls Lés Béziers – 34 370 – Tél : 04 67 90 06 22-Fax : 04 67 76 92 89 –

Courriel : montplombier@orange.fr

Siret : 510 806 102 00016

Montant : 82 190.00€HT – 98 628.00€TTC

- de l'autoriser à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues ainsi que tout document ayant trait à ce marché de travaux
- de lui donner mandat pour déposer le permis de construire modifiant le classement du bâtiment dans le cadre des ERP de catégorie 4

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de son Président

- VALIDE le choix des entreprises tel que proposé par le Président et la commission des marchés présenté ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues ainsi que tout document ayant trait à ce marché de travaux de réaménagement et extension des bureaux de la communauté de communes
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer le permis de construire modifiant le permis de construire initial obtenu le 15 octobre 2019,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer une AUTORISATION de Travaux ERP (AT ERP) pour intégrer le nouveau classement du bâtiment dans le cadre des ERP de catégorie 4,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2020 opération 222

009-2020 : Choix des entreprises et lancement des travaux de la ZAE Audacieuse Nord
Rapporteur Gérard BARO

Vu la délibération n°192/2019 en date du 25 novembre 2019 autorisant le lancement de la consultation,

Vu la consultation travaux lancée le 06 décembre 2019, l'ouverture des plis en commission marché en date du 13 janvier 2020,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maitre d'œuvre,

Vu la proposition de la commission des marchés suite à réunion pour attribution en date du 03 février 2020 préalablement à la présente séance,

Le Président demande au conseil :

- de valider la proposition de la commission des marchés pour le choix des entreprises,
- de l'autoriser à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues ainsi que tout document ayant trait à ce marché de travaux
- de lui donner mandat pour déposer le permis de construire modifiant le classement du bâtiment dans le cadre des ERP de catégorie 4

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de son Président, à l'unanimité des membres présents,

- VALIDE le choix des entreprises tel que proposé par la commission des marchés

LOT 1 : Terrassements-Voirie-réseaux humides

SAS COLAS MIDI MEDITERRANEE

Adresse Postale : Centre des Aires – 260 route de Gatinié – 34600 Les Aires
Adresse siège social : 855 rue René Descartes – 13792 Aix-En-Provence cedex 3
Courriel : colas34bedarieux@colas-mm.com
Téléphone 04 67 23 30 40 Télécopie 04 67 23 28 29
Siret : 329 368 526 01050

Montant de l'offre :

	Tranche ferme	Tranche cond.	Montant global
Taux de la TVA	20%	20%	
Montant Hors Taxes	93 229,50 €	36 274.50€	129 504.00€
Montant TTC	111 875,40 €	43 529.40€	155 404.80€

LOT 2 : Réseaux secs

SAS SOGETRALEC

Route de Lospignan – Domaine de Poussan le Haut BP 60 - 34501 Béziers Cedex –
Tél :04 67 49 88 99-Fax : 04 67 28 76 77 -courriel : contact@sogetralec.fr
Siret : 622 920 080 00026

Montant de l'offre HT :

	Tranche ferme	Tranche cond.	Montant global
Taux de la TVA	20%	20%	
Montant Hors Taxes	26 947,00 €	7 950.00€	34 897.00€
Montant TTC	32 336,40 €	9 540.00€	41 876.40€

- AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues ainsi que tout document ayant trait à ce marché de travaux d'extension de la ZAE Audacieuse NORD
- DIT que les crédits sont inscrits au budget ZAE AUDACIEUSE 2020

010-2020 – Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la révision générale du PLU de Murviel les Béziers

Rapporteur Gérard BARO

M. Le Président, rappelle à l'assemblée la délibération 160/2019 du 09 septembre 2019, l'autorisant à lancer une consultation pour le bureau d'études qui réalisera la révision générale du PLU de Murviel les Béziers.

Suite à l'ouverture des plis en commission des marchés le 09/12/2019 et la première analyse des offres,

Vu le rapport de la commission des marchés réunie le 03 février 2020 à 14h30 en l'espace Vins et Campanes à Magalas et qui propose de retenir la société URBAN PROJECTS représentée par son gérant m. Florian JURADO, domiciliée 58 avenue Georges Clémenceau à

Montpellier -34 000 - SIRET n° 751 286 162 000 19 pour un montant de prestation s'élevant à 35.650 € HT

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

- VALIDE la proposition de la commission des marchés qui attribue la mission complète d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la société URBAN PROJECTS représentée par son gérant M. Florian JURADO, domiciliée 58 avenue Georges Clémenceau à Montpellier -34 000 - SIRET n° 751 286 162 000 19 pour un montant de prestation s'élevant à 35.650 € HT

- DIT que l'objectif de cette mission est :
 - De proposer, dans le cadre d'une réflexion d'ensemble, un parti d'aménagement pour chaque zone qui permette :
 - D'assurer l'intégration urbaine architecturale et paysagère du projet : forme urbaine, espaces publics, densité, population attendue, perspectives paysagères...
 - D'assurer l'intégration fonctionnelle du projet : raccordement aux réseaux secs et humides, électricité, voirie et déplacement.

- PRECISE que les livrables attendus sont les suivants :
 - Rapport de présentation avec synthèse des enjeux issus du diagnostic qui sera repris et mis à jour
 - plan de zonage au format CNIG,
 - Règlement,
 - 2 OAP (habitation et Réals) et l'intégration de l'OAP les Oribels,
 - dossier des annexes
 - AUTORISE M. le Président à signer l'acte d'engagement avec la société URBAN PROJECTS ainsi que tout document relatif à ce marché.

011-2020 Attribution du marché de réalisation des schémas directeur AEP – EU – Pluvial - Rapporteur Gérard BARO

M. Le Président rappelle que dans le cadre de ses compétences eau et assainissement la communauté de communes a souhaité réaliser les schémas directeurs à l'échelle globale du territoire et non à l'échelle de chaque commune et obtenir une harmonisation de l'ensemble des schémas directeurs, avec mise à jour des schémas anciens et intégration des schémas en cours. Les objectifs principaux sont l'amélioration de la connaissance des ouvrages, infrastructures, réseaux tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, établir un programme pluriannuel de travaux avec une stratégie de renouvellement priorisée, étudier des solutions permettant la mutualisation des besoins afin de disposer d'outils d'aide à la décision des 20 ou 30 prochaines années.

Vu la délibération 201-2018 du 17 décembre 2018 validant le cahier des charges de réalisation des schémas directeurs eau potable, assainissement et pluvial, et l'autorisant à demander les subventions

Considérant la délibération n°108-2019 en date du 08 juillet 2019 autorisant le lancement de la consultation

Suite à l'ouverture des plis en commission des marchés le 16 octobre 2019 au cours de laquelle ont été retenus les 3 candidats suivants auxquels le cahier des charges a été adressé le 18 octobre 2020 avec invitation à déposer une offre :

ENTECH INGENIEURS CONSEILS-34140 MEZE
AZUR ENVIRONNEMENT 11 100 NARBONNE
INGESURF 34 970 LATTES

Vu les offres déposées par les candidats AZUR ENVIRONNEMENT et ENTECH INGENIEURS CONSEILS ouvertes lors de la séance de la commission d'appel d'offre du 09 décembre 2019, (le cabinet INGESURF n'ayant pas répondu)

Vu le rapport d'analyse des offres réalisé par l'EPTB Orb-Libron et présenté à la commission d'appel d'offre du 03 février 2020 préalablement à la présente séance,
Sur proposition de la commission d'appel d'offre pour attribution du marché à
ENTECH INGENIEURS CONSEILS Mandataire Parc scientifique -Route des Salins- BP 118-
34 140 MEZE - Tél : 04 67 46 64 85 - Courriel : entech@entech.fr - Siret : 422 255 992 00014

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition de la commission d'appel d'offre qui attribue le marché de réalisation des schémas directeurs eau potable, assainissement et pluvial à ENTECH INGENIEURS CONSEILS Mandataire (co traitant cabinet Gaxieu -Béziers- 34500)Parc scientifique -Route des Salins- BP 118- 34 140 MEZE -Tél : 04 67 46 64 85 Fax : 04 67 46 60 49-Courriel : entech@entech.fr-Siret : 422 255 992 00014- représentée par son gérant M. Yves Copin pour un montant de prestation s'élevant à :

TRANCHE FERME : schémas directeurs de l' eau potable et des eaux usées

- Montant HT : **723 762.50€**
- Montant TVA(taux 20%) :144 752.50€
- Montant TTC : **868 515.00€**

TRANCHE CONDITIONNELLE : schéma directeur des eaux pluviales

Sous réserve d'affermissement par la CCAM selon les conditions de l'article 1.2 du cahier de clauses administratives particulières du présent marché (CCAP)

- Montant HT : 364 275.00€
- Montant TVA(taux 20%) :72 855.00€
- Montant TTC : **437 130€**

- AUTORISE M. le Président à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces du marché avec le bureau d'étude ENTECH INGENIEURS CONSEIL pour exécution.

012- 2020 – Avenant n°1 au marché de travaux de la STEP de Puimisson - Lot n° 1 - Réseaux- Rapporteur Norbert ETIENNE

Considérant la consultation lancée par la commune de Puimisson en 2017 pour la création de la nouvelle station d'épuration et de son réseau de transfert

VU l'Arrêté préfectoral n° 2017-1-1157 en date du 9/10/2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Les Avant-Monts au 1^{er} janvier 2018 avec prise de compétences eau et assainissement

Vu la délibération 138/2018 du conseil communautaire en date du 02/07/2018 relative au choix des entreprises

Vu l'avenant portant sur le changement du titulaire de la maîtrise d'ouvrage en date du 06/07/2018 et le lancement de ces travaux avec l'entreprise JEAN ROGER domiciliée, 64 route de Saint Pons à Bédarieux (34600) pour le lot n°1 relatif au réseau de transfert pour un montant de 249 848.00 € HT

Considérant l'obligation d'un point d'eau potable sur le site, il est indispensable de réaliser un réseau d'eau potable supplémentaire.

Vu l'avenant n°1 en plus-value 2020 d'un montant de 2 300.00 € HT correspondant à la création d'un réseau d'eau potable avec mise en place de 2 regards béton pour les compteurs d'eau ainsi que la pose de la robinetterie et du compteur.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'APPROUVER l'avenant n°1 au marché pour le lot n° 1 réseau de transfert de la STEP de Puimisson signé avec l'entreprise JEAN ROGER domiciliée, 64 route de Saint Pons à Bédarieux (34600)
- D'AUTORISER le Président à signer cet avenant n°1 qui porte le marché au prix de 252 148.00 € HT
- PRECISE que les crédits relatifs au présent marché seront prévus et inscrits au budget régie assainissement 2020 ;

013- 2020 – Avenant n°1 au marché de travaux de la STEP de Puimisson - Lot n° 2 - Réseaux- Rapporteur Norbert ETIENNE

Considérant la consultation lancée par la commune de Puimisson en 2017 pour la création de la nouvelle station d'épuration et de son réseau de transfert

VU l'Arrêté préfectoral n° 2017-1-1157 en date du 9/10/2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes Les Avant-Monts au 1^{er} janvier 2018 avec prise de compétences eau et assainissement

Vu la délibération 138/2018 du conseil communautaire en date du 02/07/2018 relative au choix des entreprises

Vu l'avenant portant sur le changement du titulaire de la maîtrise d'ouvrage en date du 06/07/2018 et le lancement de ces travaux avec l'entreprise ISTEPP domiciliée, Hôtel Technologique CS 10002, 45 rue Joliot Curie – 13382 MARSEILLE Cedex 13 pour le lot n°2 relatif aux travaux de construction de la station d'épuration pour un montant de 798 245.50 € HT

Considérant d'une part à la demande de la maîtrise d'ouvrage de travaux supplémentaires et d'autre part, la nécessité de travaux additionnels suite aux intempéries du mois d'octobre 2019 comme suit :

QUANTITES	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRES	POSTES HT
42 m ²	Dalle béton armée supplémentaire (épaisseur 20 cm)	105,00 €	4 410,00 €

19 m ²	Buse annelée supplémentaire (diamètre 600mm)	150,00 €	2 850,00 €
8 m ²	Maçonnerie supplémentaire sur CAV (profondeur 180 cm)	170,00 €	1 360,00 €
4 m ²	Couverture polyester armée supplémentaire (épaisseur 38 mm)	145,00 €	580,00 €
48 m	Couverture aluminium supplémentaire (épaisseur 3mm)	65,00 €	3 120,00 €
300 m ²	Mise en place d'une nouvelle couche de forme en grave 0/31,5	10,00 €	3 000,00 €
500 u	Plantation de roseaux complémentaires	2,50 €	1 250,00 €

Vu l'avenant n°1 en plus-value 2020 d'un montant de 16 570.00 € HT correspondant à l'ensemble des travaux cités ci-dessus

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'APPROUVER l'avenant n°1 au marché pour le lot n° 2 travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de Puimisson signé avec l'entreprise ISTEPP domiciliée, Hôtel Technologique CS 10002, 45 rue Joliot Curie – 13382 MARSEILLE Cedex 13
- D'AUTORISER le Président à signer cet avenant n°1 qui porte le marché au prix de 814 812.50 € HT
- PRECISE que les crédits relatifs au présent marché seront prévus et inscrits au budget régie assainissement 2020 ;

014-2020 Validation du règlement intérieur du Conseil de développement et du protocole de coopération entre la Communauté de communes et le Conseil de développement

Rapporteur Michel TRILLES

Vu le Code Général des collectivités Territoriales.

Considérant que la loi « NOTRe » du 7 août 2015 a institué l'article L.5211-10-1 prévoyant la mise en place d'un conseil de développement dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ;

Que le Conseil communautaire a délibéré le 20 mai 2019 approuvant la création d'un conseil de développement de la Communauté des Communes des Avant-Monts ;

Qu'il a délibéré le 25 novembre 2019 validant la composition du conseil de développement comme suit :

-Un collègue « des citoyens » :

(Toute personne physique, majeure, résidant sur le territoire de la CCAM et n'ayant aucun mandat électif)

-Un collègue « des collectifs » :

(Les acteurs économiques et sociaux, des personnes morales de droit public ou privé dont le siège ou un établissement sont situés sur le territoire de la CCAM et n'ayant aucun mandat électif)

-Un collègue « des représentants des communes » :

(Des représentants, non élus, désignés par les 25 communes de l'intercommunalité)

Afin de déterminer les engagements de chacun, il est nécessaire de rédiger en plus d'un règlement intérieur du Conseil de développement, un protocole de coopération entre la Communauté de Communes et le Conseil de développement basé sur des relations de confiance.

Considérant le rôle assigné au conseil de développement pour accompagner et enrichir le travail communautaire sur les grands sujets de l'aménagement et du développement du territoire Les Avant-Monts,

Le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver :

- le règlement intérieur figurant en annexe,
- le protocole de coopération entre la Communauté de communes et le Conseil de développement figurant en annexe,
- d'autoriser le président du Conseil de développement à signer tout document afférent au Conseil de développement.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré,

VALIDE le règlement intérieur du Conseil de développement et le protocole de coopération entre la Communauté de Communes et le Conseil de développement, l'autorisation pour le président à signer tout document afférent au Conseil de développement.

015/2020 : Maîtrise d'ouvrage communale pour la création d'une boulangerie pâtisserie à Thézan-les-Béziers

Rapporteur Alain DURO

La commune de Thézan-les-Béziers a fait l'acquisition de l'ancienne boulangerie située Place de l'Hôtel de Ville, en cœur de village. Elle envisage de la réhabiliter afin de redonner de l'attractivité au centre ancien. En effet, la seule boulangerie est actuellement en zone d'activité économique à un kilomètre.

Ce projet s'inscrit dans une opération globale de redynamisation du centre bourg. L'enveloppe financière prévisionnelle est de 425 000 € HT. Il répond aux besoins de première nécessité de la population locale. En conséquence, il est éligible au dispositif régional d'aide PASS commerce et proximité.

Afin de permettre l'instruction du dossier, il convient de justifier la maîtrise d'ouvrage communale de l'opération. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes ont dû transférer leur compétence économique aux EPCI.

Vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 dite loi NOTRe attribuant aux EPCI la compétence de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-1467 portant modification des compétences de la Communauté de communes Les Avant-Monts,

Vu la délibération du conseil communautaire n°203/2017 du 18 Décembre 2017 sur la compétence développement économique / ZAE,

Vu l'article L4251-17 du CGCT prévoyant une compatibilité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements au schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),

Vu la délibération n°34/2019 de la commune de Thézan-les-Béziers prise en date du 1^{er} Juillet 2019 et autorisant le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional pour le financement de ce projet,

Vu le courrier de demande de pièces complémentaires émanant de la Direction de l'Economie et de l'Innovation du Conseil Régional d'Occitanie adressé à la commune de Thézan-les-Béziers en date du 19 Décembre 2019,

Considérant la conformité du projet au SRDEII sur la priorité artisanat et commerce et l'action soutien à la revitalisation des commerces en centres-bourgs et maintien d'une offre de proximité en milieu rural,

Considérant l'inscription de cette opération dans une démarche globale de redynamisation du centre bourg portée par la commune,

Considérant l'intérêt du projet en termes de développement économique et d'attractivité du territoire intercommunal,

Considérant que l'aménagement d'une boulangerie pâtisserie répond aux besoins de première nécessité de la population locale,

Le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver la maîtrise d'ouvrage communale de ce projet

LE CONSEIL :

Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

APPROUVE la maîtrise d'ouvrage communale du projet de création de boulangerie pâtisserie à Thézan-les-Béziers, ce qui permettra d'émarger aux subventions de la Région Occitanie et à tout autre dispositif dans la limite des enveloppes disponibles.

AUTORISE le Président à signer tout document découlant de cette décision.

016 / 2020 - Rapport de la CLETC 2020 et attribution des compensations ***Rapporteur Francis BOUTES***

Est soumis aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire les décisions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du vendredi 24 janvier 2020.

Monsieur le Président expose le rapport de la CLETC suite au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes et aux procédures actuellement en cours :

A – Marchés en cours

**** Méthode d'évaluation :***

En 2018, avec la compétence PLUi transférée et les engagements auprès des communes vers leurs bureau d'étude, chaque commune a transmis les contrats en cours en détaillant les sommes versées et les sommes restants dues par la Communauté de Communes les Avant-Monts.

Le montant TTC des sommes restant à payer sur les marchés en cours a constitué l'évaluation brute du transfert de charge 2018.

D'autres frais supplémentaires incombant aux modifications des documents dans les communes sont en cours

Pour rappel, il avait été également convenu que les autres frais « inhérents » tels que l'affranchissement, les photocopies faites en interne, les fournitures administratives, les CD Rom seront estimés ; une facturation détaillée ne pouvant être faite, un forfait est proposé pour couvrir ces frais à hauteur de 300 € par commune. Ces frais seront facturés à la fin du PLU de chaque Commune.

*** Méthode de compensation :**

Ce montant du transfert de charge lié aux marchés des PLU ainsi que les frais annexes seront déduits du montant de l'attribution de compensation.

De plus, le coût horaire du service technique est maintenu à 22 € de l'heure.

Calcul des attributions de compensation 2020

Commune	Produit attendu de TP (Réf. 1998) modifié en 2019	Imputation ALSH	Nbres d'heures	Imputation heures techniques 22 € / h	Frais divers PLU payés en 2019 et engagés pour 2020	Attribution de compensation positive	Attribution de compensation négative
ABEILHAN	29 553,00 €		900	19 800,00 €		9 753,00 €	
AUTIGNAC	13 821,88 €		700	15 400,00 €			-1 578,12 €
CABEROLLES	7 928,00 €		750	16 500,00 €			-8 572,00 €
CAUSSES ET VEYRAN	7 744,41 €		700	15 400,00 €			-7 655,59 €
CAUSSINIOJOLS	347,00 €		100	2 200,00 €			-1 853,00 €
FAUGERES	20 986,00 €		700	15 400,00 €		5 586,00 €	
FOS	3 478,00 €		520	11 440,00 €			-7 962,00 €
FOUZILHON	0,00 €		550	12 100,00 €			-12 100,00 €
GABIAN	20 259,00 €		1 000	22 000,00 €	8 061,55 €		-9 802,55 €
LAURENS	44 466,00 €		800	17 600,00 €		26 866,00 €	
MAGALAS	119 331,04 €		1 900	41 800,00 €	8 279,42 €	69 251,62 €	
MARGON	1 667,00 €		700	15 400,00 €			-13 733,00 €
MONTESQUIEU	18,00 €		440	9 680,00 €			-9 662,00 €
MURVIEL LES BEZIERS	90 778,22 €		1 900	41 800,00 €	38 220,09 €	10 758,13 €	
NEFFIES	6 008,00 €		800	17 600,00 €	7 611,07 €		-19 203,07 €
PAILHES	4 213,44 €		530	11 660,00 €			-7 446,56 €
POUZOLLES	20 979,00 €		1 000	22 000,00 €			-1 021,00 €
PUISSISSON	20 961,22 €		800	17 600,00 €		3 361,22 €	
PUISSALICON	29 374,00 €		1 100	24 200,00 €		5 174,00 €	
ROQUESELLES	0,00 €		300	6 600,00 €			-6 600,00 €
ROUJAN	98 406,00 €		1 100	24 200,00 €		74 206,00 €	
ST GENIES FTD	1 413,47 €		1 000	22 000,00 €	4 447,37 €		-25 033,90 €
T NAZAIRE DE LADARE	11 446,78 €		750	16 500,00 €			-5 053,22 €
THEZAN LES BEZIERS	195 555,14 €	50 000,00 €	1 630	35 860,00 €		109 695,14 €	
VAILHAN	606,00 €		560	12 320,00 €			-11 714,00 €
TOTAL	749 340,60 €	50 000,00 €	21230	467 060,00 €	66 619,50 €	314 651,11 €	-148 990,01 €

Monsieur le Maire de Margon demande d'obtenir 100 heures supplémentaires sur les heures techniques.

Monsieur le Maire d'Autignac demande le remboursement du montant de 3377,61 € qui avait été prélevé dans le transfert des charges de 2018 concernant leur révision PLU. Cette somme ne sera plus nécessaire.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'adopter le rapport de la CLECT 2020.

DEMANDE de bien vouloir en délibérer, et de l'AUTORISER à signer tous documents relevant de cette décision.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **ADOpte** le rapport de la CLECT 2020 tel que modifié ci dessous ;
- **ADOpte** les attributions de compensation modifiées

Calcul des attributions de compensation 2020

Commune	Produit attendu de TP (Réf. 1998) modifié en 2019	Imputation ALSH	Nbres d'heures	Imputation heures techniques 22 € / h	Frais divers PLU payés en 2019 et engagés pour 2020	Attribution de compensation positive	Attribution de compensation négative
ABEILHAN	29 553,00 €		900	19 800,00 €		9 753,00 €	
AUTIGNAC	13 821,88 €		700	15 400,00 €	-3 377,61 €	1 799,49 €	
CABEROLLES	7 928,00 €		750	16 500,00 €			-8 572,00 €
CAUSSES ET VEYRAN	7 744,41 €		700	15 400,00 €			-7 655,59 €
CAUSSINIOJOLS	347,00 €		100	2 200,00 €			-1 853,00 €
FAUGERES	20 986,00 €		700	15 400,00 €		5 586,00 €	
FOS	3 478,00 €		520	11 440,00 €			-7 962,00 €
FOUZILHON	0,00 €		550	12 100,00 €			-12 100,00 €
GABIAN	20 259,00 €		1 000	22 000,00 €	8 061,55 €		-9 802,55 €
LAURENS	44 466,00 €		800	17 600,00 €		26 866,00 €	
MAGALAS	119 331,04 €		1 900	41 800,00 €	8 279,42 €	69 251,62 €	
MARGON	1 667,00 €		800	17 600,00 €			-15 933,00 €
MONTESQUIEU	18,00 €		440	9 680,00 €			-9 662,00 €
MURVIEL LES BEZIERES	90 778,22 €		1 900	41 800,00 €	38 220,09 €	10 758,13 €	
NEFFIES	6 008,00 €		800	17 600,00 €	7 611,07 €		-19 203,07 €
PAILHES	4 213,44 €		530	11 660,00 €			-7 446,56 €
POUZOLLES	20 979,00 €		1 000	22 000,00 €			-1 021,00 €
PUIMISSON	20 961,22 €		800	17 600,00 €		3 361,22 €	
PUISSALICON	29 374,00 €		1 100	24 200,00 €		5 174,00 €	
ROUESSELS	0,00 €		300	6 600,00 €			-6 600,00 €
ROUJAN	98 406,00 €		1 100	24 200,00 €		74 206,00 €	
ST GENIES FTD	1 413,47 €		1 000	22 000,00 €	4 447,37 €		
T NAZAIRE DE LADARE	11 446,78 €		750	16 500,00 €			-25 033,90 €
THEZAN LES BEZIERES	195 555,14 €	50 000,00 €	1 630	35 860,00 €		109 695,14 €	
VAILHAN	606,00 €		560	12 320,00 €			-11 714,00 €
TOTAL	749 340,60 €	50 000,00 €	21330	469 260,00 €	63 241,89 €	316 450,60 €	-149 611,89 €

- **AUTORISE** M le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

017 / 2020 – MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN et EAUX-DE-VIE DE VIN
Rapporteur Francis BOUTES

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élus du Conseil Communautaire demandent à Monsieur le président de la République Française :

- de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;
- de reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.

018- 2020 – Lancement d'une consultation pour un accord cadre multi attributaires pour l'achat de matériel et fournitures pour l'entretien et la réparation des réseaux d'eau potable et d'assainissement -Service technique eau et Assainissement

Rapporteur Norbert ETIENNE

Le Président rappelle que le service eau et Assainissement intervient sur 9 communes en eau potable et 14 communes en assainissement.

De par ses multiples interventions, le service technique Eau et Assainissement a de nombreux besoins en fournitures de canalisation, fontainerie et robinetterie nécessaires à l'entretien et à la réparation des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à lancer une consultation pour un accord cadre multi attributaires auprès des fournisseurs pour l'acquisition de différentes fournitures nécessaires au bon fonctionnement du service des eaux et de l'assainissement

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **VALIDE** le lancement de la consultation d'un accord cadre multi attributaires pour l'acquisition de fournitures de canalisation, fontainerie et robinetterie nécessaires à l'entretien et à la réparation des réseaux d'eau potable et d'assainissement.
- **AUTORISE M.** le Président à signer les accords-cadres avec les fournisseurs ainsi que tout document relevant de cette consultation

- **PRECISE** que ces achats sont prévus aux budgets régies eau et assainissement 2020.

019-2020 : Déclaration préalable de travaux pour déplacement de l'accès principal du Hangar de Pouzolles

Rapporteur Jacques LIBRETTI

Vu la délibération n°072-2016 en date du 19 septembre 2016 autorisant le lancement du projet,
Considérant la délibération n° 040-2016 en date du 5 septembre 2016 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à Mme Bel architecte DPLG

Vu le PC n°034214 15 0009 M02 délivré le 12 mars 2019 par la commune de Pouzolles,

Considérant qu'il convient de demander une déclaration préalable de travaux pour le déplacement de l'accès principal du projet

Le Président demande au conseil :

-de lui donner mandat pour déposer la déclaration préalable modifiant l'accès principal du Hangar Technique de Pouzolles,

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de son Président

- AUTORISE Monsieur le Président à déposer la déclaration préalable modifiant l'accès principal du Hangar Technique de Pouzolles,

020/2020 : Convention de travaux sous mandat/ Aire de lavage de Margon -Pouzolles et Roujan

Rapporteur Francis BOUTES

Le Président informe le Conseil Communautaire,

Vu la délibération n° 064-2015 en date du 06 juillet 2015 validant le principe d'une maîtrise d'ouvrage déléguée à la communauté pour le compte des communes associées de Margon, Pouzolles et Roujan dans le cadre de la réalisation des travaux de l'aire de lavage,

Vu la délibération n° 013-2019 en date du 28 janvier 2019 validant le principe d'un remboursement échelonné sur 3 exercices à compter de l'exercice 2019 , le solde à répartir sur les 2 exercices suivants étant établi en tenant compte du coût définitif du reste à charge TTC diminué des subventions perçues par la communauté et toujours en fonction de la clef de répartition entre les 3 communes (SAU).

Compte tenu du retard pris pour le commencement des travaux,
Considérant les nouveaux montants du marché ne tenant pas compte des révisions,

Vu le plan de financement de l'opération

Plan de financement :

Dépenses	TTC	Recettes	
Achat terrains	5 207.60€	FEADER	183 498.97€
Publicité	1 994.14€	AERMC	89 564.97€

Maîtrise d'œuvre-Travaux-Missions connexes+raccordement électrique	582 753.92€	CD 34	18 204.26€
Raccordement eau	NC		
TOTAL DEPENSES	589 955.67€	TOTAL RECETTES	291 268.20€
RESTE A CHARGE	298 687.47€		

REPARTITION ET DELAIS

RESTE A CHARGE TTC	298 687.47€	ANNUEL : 99 562.49€ TTC	
	MARGON	POUZOLLES	ROUJAN
SAU en ha	170	637	537
SAU en %	13%	47%	40
REPARTITION/COMMUNE/AN	38 829.37€TTC	140 383.11€TTC	119 474.99€TTC
99 562.49€ en 2020	12 943.13	46 794.37	39 825.00
99 562.49€ en 2021	12 943.12	46 794.37	39 825.00
99 562.49€ en 2022	12 943.12	46 794.37	39 824.99

Le Président demande au Conseil :

- de valider le plan de financement et le principe d'une nouvelle convention financière établie entre les communes de Margon, Pouzolles, Roujan et la communauté de communes Les Avant-Monts,
- de repousser d'un an l'échelonnement du remboursement soit à compter de 2020 et jusqu'en 2022 en raison du retard pris pour le début des travaux
- de valider les modalités de remboursement par les 3 communes fixé sur la clef de répartition de la SAU : Margon 170ha- Pouzolles 637ha-Roujan 537ha

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, à l'unanimité des membres présents, DECIDE

- d'accepter le plan de financement sus présenté donnant lieu à l'établissement d'une nouvelle convention financière établie entre les communes de Margon, Pouzolles, Roujan et la communauté de communes Les Avant-Monts,
- de repousser d'un an l'échelonnement du remboursement soit à compter de 2020 et jusqu'en 2022 en raison du retard pris pour le début des travaux
- de valider les modalités de remboursement par les 3 communes fixé sur la clef de répartition de la SAU : Margon 170ha- Pouzolles 637ha-Roujan 537ha

DIT que ce montant basé sur une dépense estimative pourra être ré évalué en fonction des plus-values ou moins-values intervenant lors du marché de travaux ainsi que les révisions de prix dues aux délais de réalisation et hors coût du branchement au réseau d'eau potable

AUTORISE Monsieur le Président à :

- **Etablir et Signer** les conventions de travaux sous mandat entre la Communauté de communes et les communes membres : Margon-Pouzolles et Roujan en quatre exemplaires originaux ainsi que toutes pièces ou tout actes afférents à cette affaire.

021 – 2020 Contrat de prestation de service pour Assistance au service de l'Eau Potable pour l'année 2020

Rapporteur Norbert ETIENNE

Monsieur Le Président rappelle au conseil communautaire qu'en 2019, pour des raisons techniques, il n'avait pas été possible au service de l'eau de lancer une consultation pour la prestation d'assistance au service de l'eau potable.

Le contrat d'assistance technique conclu par la commune de Murviel en 2017 avec la société SUEZ Eau France avait donc fait l'objet d'un avenant afin d'inclure à cette prestation l'ensemble des communes de la régie eau pour une durée de 1 an.

Après consultation auprès des sociétés ITS Fusion et Suez Eau France, les montants des prestations sont les suivantes :

- La Société ITS Fusion propose une prestation forfaitaire un montant de 21 886.00 € HT
- La Société SUEZ Eau France propose une prestation forfaitaire un montant de 19 897.00 € HT

Il est proposé de retenir la proposition la moins disante établie par la Société SUEZ Eau France domiciliée 16 Place de l'Iris * Tour CB 21- à Paris La Défense pour un montant de prestation forfaitaire de 19 897.00 € HT

Le Président donne lecture des conditions du contrat de prestation de services établi par La société SUEZ domiciliée 16 Place de l'Iris * Tour CB 21- à Paris La Défense et représentée par Monsieur Hugo Colonna d'Istria, directeur de l'agence Béziers Méditerranée et qui propose une assistance technique adaptée à la taille des communes de la régie dont des visites sur site avec mesures et contrôles de bon fonctionnement des automatismes (mensuelles, bi mensuelles, trimestrielles ou annuelles selon le type d'intervention), le remplacement des bouteilles de chlore si besoin, une assistante d'astreinte pour les dysfonctionnements si besoin, et la mise à disposition d'un stock de sécurité dans son magasin de Béziers

Le présent contrat de prestation de service est établi pour une durée d'un an et pour un montant de 19 897.00 € HT

Le Président demande au Conseil de bien vouloir en délibérer et l'autoriser à signer le contrat.

LE CONSEIL

Après avoir pris entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

- Approuve tous les termes du contrat de prestation de services proposé par la Société SUEZ représentée par Monsieur Hugo Colonna d'Istria, directeur de l'agence Béziers Méditerranée et notamment son prix de 19 897.00 € HT
- Autorise Monsieur le Président à signer le contrat de prestation de service avec la société SUEZ pour l'année 2020 ainsi que toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Arrivée de Mme Cécile BARAILLE- ROBERT

022 – 2020 CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'HERAULT

Rapporteur Claude BENEZECH

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25,

Considérant, que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) dispose d'une mission « remplacement », dont la définition même est de mettre à disposition des collectivités et établissements publics du département des agents pour assurer des missions temporaires,

Considérant, que le CDG 34 demande à la *Communauté de Communes Les Avant-Monts*, pour assurer cette mission, en sus du remboursement des traitements et des charges patronales s'attachant à la mission, une participation forfaitaire, de 6 % sur la totalité des sommes engagées, correspondant aux frais de gestion.

Considérant, que la *Communauté de Communes Les Avant-Monts* doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements de personnels,

Considérant, que la *Communauté de Communes Les Avant-Monts* n'a pas toujours l'opportunité de recruter directement les personnes qualifiées,

Il est proposé à l'organe délibérant :

- de recourir au service remplacement du CDG 34 chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public,
- d'approuver la convention d'adhésion à la mission remplacement du CDG 34,
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer au nom et pour le compte de la *Communauté de Communes Les Avant-Monts*, la convention d'adhésion, ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL

Après avoir pris entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

- de recourir au service remplacement du CDG 34 chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public,
- d'approuver la convention d'adhésion à la mission remplacement du CDG 34,
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer au nom et pour le compte de la *Communauté de Communes Les Avant-Monts*, la convention d'adhésion, ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

023 – 2020 Convention pour autorisation de passage en terrain privée de canalisations - STEP DE PUIMISSON

Rapporteur Michel TRILLES

M. Le Président informe l'assemblée que dans le cadre du dossier de Déclaration préalable à la réalisation des travaux de la nouvelle station d'épuration de Puimisson, il a été autorisé le rejet de la station dans le Ruisseau de la Riviérette. Or, sur la parcelle cadastrée section B 30 appartenant à M. SANDONATO, il a été constaté au 28/01/2020 que ce ruisseau est très peu marqué, encombré et absent sur 100 ml. Cette problématique engendre l'écoulement des eaux de rejet de la STEP dans sa parcelle.

Afin de palier à ce problème, il est envisagé de dévier le rejet vers un autre fossé pérenne via une canalisation DN 400 mm en terrain privé sur ladite parcelle cadastrée section B 30 suite à l'entente entre le propriétaire, M. SANDONATO et la Communauté de communes les Avant-Monts.

Afin de régulariser la situation, il y aurait lieu de réaliser une convention entre les deux parties autorisant le passage de la canalisation de rejet en terrain privé, de son entretien et des réparations.

Il indique que cette convention fixe le tracé de la canalisation, sa profondeur, ainsi que la largeur de la bande de terrain grevée par cette convention. Elle fixe également les obligations et engagement des deux parties.

Il indique également qu'après signature de la convention entre les deux parties, un rendez-vous chez Maître SANCHEZ sis ZAE l'Audacieuse à Magalas, Notaire, sera pris afin de régulariser toutes les formalités administratives. Ces formalités seront à la charge exclusive de la Communauté de Communes Les Avant-Monts.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à établir et signer la convention d'autorisation de passage de la canalisation des eaux de rejet de la STEP entre M. SANDONATO et la Communauté de Communes.

AUTORISE M. Le Président à passer devant Maître SANCHEZ, Notaire à Magalas, pour régularisations des formalités administratives et à signer tous documents relevant de cette décision.

024 – 2020 Demande de subvention STEP Causses et Veyran – Annule et remplace la délibération 213-2019 du 19/12/2019

Le montant des travaux estimés de la STEP de Causses et Veyran étant réévalué à la hausse, M. Le Président informe que la présente délibération annule et remplace la délibération 213-2019 du 19/12/2019.

Le Président rappelle :

Vu le rapport d'observations établi par la DDTM concernant la station d'épuration de Causses et Veyran et les travaux à engager pour la remise aux normes

Le coût estimé de cette opération s'élevant à 107 525 € HT

Le Président demande au Conseil communautaire de l'autoriser à solliciter une demande d'aide la plus élevée possible auprès du Conseil départemental 34 et de l'agence de l'eau,

Le Conseil de Communauté, *Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- **AUTORISE** le Président à demander des subventions les plus élevées possible auprès du Conseil départemental 34 et de l'Agence de l'eau.

- **AUTORISE** le président à signer tout document permettant cette demande de subvention

M.Galtier : au niveau de la maison de service : qu'en est-il du projet de permanence dans les communes ?

Mme Gil et Corinne : le projet est à l'étude mais nécessite la création d'une nouvelle entité Maison France Service itinérante ce qui impliquerait un recrutement d'agents pour cette nouvelle structure.

M. Roucayrol est heureux d'annoncer que la collecte de la taxe de séjour 2019 s'élève à 76 000€ - 20 018.7€ en 2018. Cette année ont été dans l'obligation de reversement les organismes tel Airn'BB par le biais du site

La séance est levée à 19h15